

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PURE FITNESS BRIEY
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Chemin des Soeurs,
appartement n°6 au 2ème étage,
54560 FILLIERES
828 361 055 RCS VAL DE BRIEY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} juillet,
A 18 h 00,

La société NFC PROJETS, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 2 chemin des Soeurs Appartement n°6 au 2ème étage, 54560 FILLIERES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 919 442 376 RCS VAL DE BRIEY,
Représentée par son gérant Monsieur Frédéric COLISTA,

Associée Unique de la société PURE FITNESS BRIEY,

En présence Monsieur Frédéric COLISTA, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société NFC PROJETS, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 2 Chemin des Soeurs, appartement n°6 au 2ème étage, 54560 FILLIERES au 15 Hameau de Mollet 55150 MERLES-SUR-LOISON à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 15 Hameau de Mollet, 55150 MERLES-SUR-LOISON".

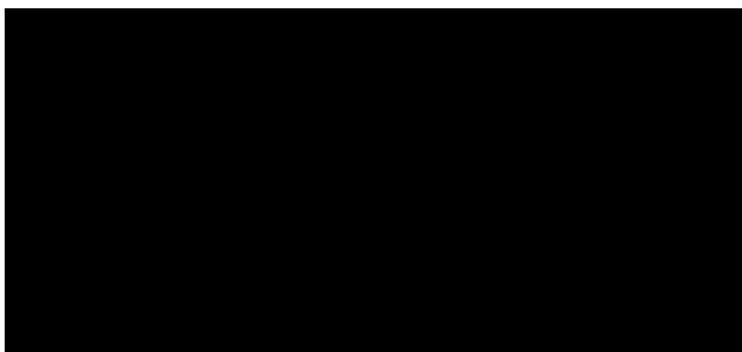
Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société NFC PROJETS



FL